

PERCY EN NORMANDIE (50)

GRAND PRIX CYCLISTE

1ère catégorie
2è & 3è catégorie
Juniors
Dep



500 € au Vainqueur
70 € aux premiers de chaque catégorie

Départ 13h30

15 tours de 8.3 km

DIMANCHE 17 JUILLET

VILLE DE
Percy
en Normandie

HORAIRES

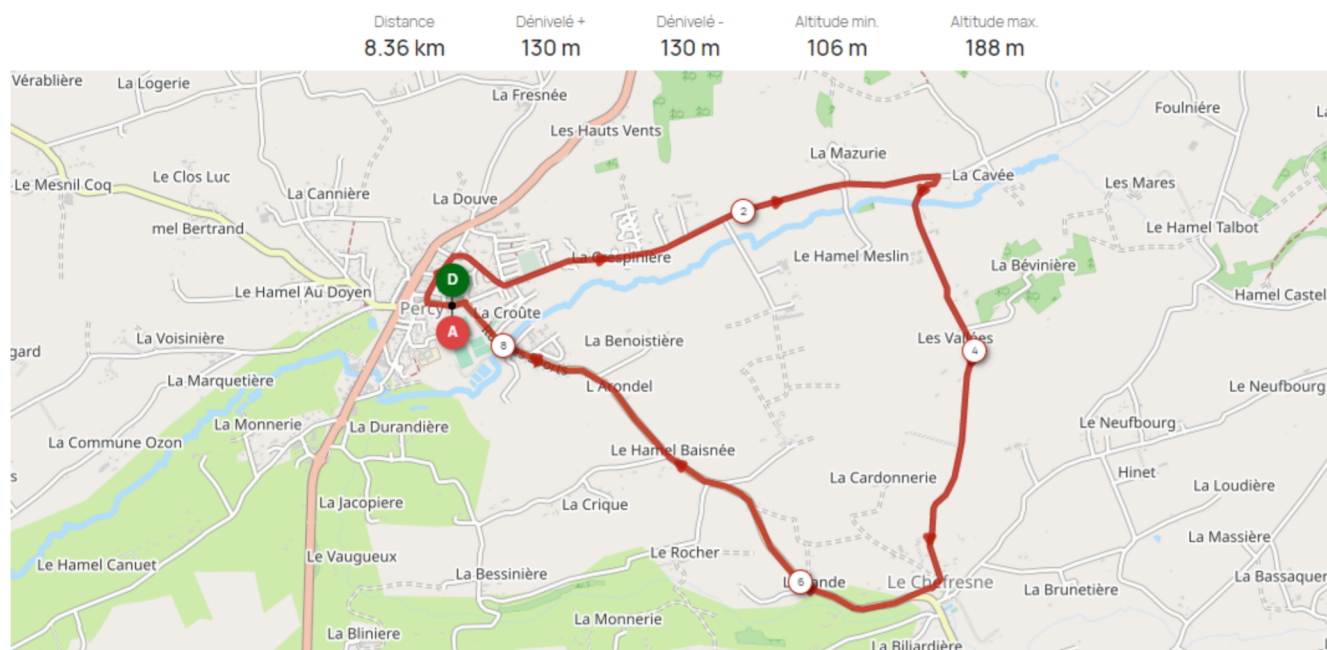
12h00 : Ouverture de la permanence
13h00 : Réunion des Directeurs Sportifs à la permanence
13h30 : Départ fictif
13h32 : Départ réel à la sortie de l'agglomération
Vers 16h45 : Arrivée

CIRCUIT

15 x 8.36 km soit 125.4 km

Fichier .GPX :

<https://www.openrunner.com/route-details/15015847>



Permanence : Mairie, Place Cardinal Grente 50410 Percy-en-Normandie
Ligne départ et arrivée : Rue Gustave Blouet, 50410 Percy-en-Normandie

Contacts organisation :

Pascal Hervieu – 06 77 02 36 99
Pierrick Leclerc – 06 22 22 53 22
Eric Briard – 06 82 10 90 84

REGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 1. Organisation

L'épreuve Grand Prix Cycliste de Percy-en-Normandie est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par Moyon Percy Vélo Club dont le siège est situé à Mairie, Route de la Mairie, Moyon, 50860 Moyon-Villages.

L'épreuve se dispute le dimanche 17 juillet 2022 sous le contrôle technique du Moyon Percy Vélo Club.

Article 2. Type d'épreuve

L'épreuve inter-régionale, classée 1.12.7, est réservée aux coureurs 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Juniors, Pass'Cyclisme Open.

Article 3. Participation – Engagement

L'épreuve est ouverte aux équipes de club selon la réglementation en vigueur le jour de l'épreuve.

Les engagements à 8.50 € par coureur se font sur le site cycle-web de la FFC.

Article 4. Permanence – Vérification des licences

La vérification des licences, le retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs ont lieu le dimanche 17 juillet de 12h00 à 13h00 dans la permanence située à la Mairie de Percy-en-Normandie.

Les dossards, plaques de cadre et transpondeurs doivent être restitués en état d'origine à la permanence, au podium d'arrivée ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du collège des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 13h00 à la permanence.

Article 5. Radio Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.550. Une moto-info accompagnera l'échelon course et sera à disposition du collège des arbitres.

Article 6. Assistance technique

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 1 véhicule de dépannage neutre. Les directeurs sportifs fournissent les roues de dépannage. Les véhicules des équipes alignant un nombre de 5 coureurs minimum peuvent assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs. L'ordre des voitures est établi par tirage au sort lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 7. Ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue Rue des Sports (entre l'entrée dans l'agglomération et le carrefour avant l'arrivée). Le circuit ne présente pas de zone de délestage des détritres. Les coureurs doivent conserver leurs détritres sur eux jusqu'à l'arrivée.

Article 8. Protocole

Les coureurs suivants sont appelés au podium juste après l'arrivée :

- 3 premiers de la course
- Premier des 2^{ème} catégorie
- Premier des 3^{ème} catégorie
- Premier Junior
- Premier Pass'Cyclisme
- Premier du Moyon Percy Vélo Club

Article 9. Prix

Grille de prix : 700/2 dont 500 € au vainqueur

Spécial 2^{ème} catégorie : 100/2 dont 70 € au premier 2^{ème} catégorie

Spécial 3^{ème} catégorie : 100/2 dont 70 € au premier 3^{ème} catégorie

Spécial Junior : 100/2 dont 70 € au premier Junior

Spécial Pass'Cyclisme : 100/2 dont 70 € au premier Pass'Cyclisme

Article 11. Antidopage

La législation antidopage française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à la mairie, Place Cardinal Grente à Percy-en-Normandie.